

Je soussigné (e)

■ NOM

■ PRENOM

■ ADRESSE

■ VILLE

■ CODE POSTAL

■ TÉLÉPHONE

■ COURRIER

DEUX-ROUES

■ MARQUE

■ MODÈLE - dénomination commerciale

■ CARACTÈRES GRAVÉS

selon le cahier des charges de la SRA

nouveau propriétaire du deux-roues ci dessus,
certifie sur l'honneur que mon véhicule n'est
pas déclaré à ce jour.

■ DATE

■ SIGNATURE

Moto

- Le bras oscillant
- Le cadre
- Le carter moteur
- Le moteur
- Les fourreaux de fourches D+G
- Les jantes AV+AR
- Le(s) silencieux d'échappement
- Le réservoir
- Le carénage (face avant)

Scooter

- Le carter moteur
- Le moteur
- Les jantes AV+AR
- Le garde-boue avant
- Le tablier avant extérieur
- Le tableau de bord
- Les ailes ou capot latéral
- Le châssis poutre centrale

Cyclo

- le bras oscillant
- le cadre
- le carter moteur
- le moteur
- les fourreaux de fourches D+G
- les jantes AV+AR
- l'échappement
- les gardes boue AV+AR
- les caches latéraux

CONDITIONS

Envoyer soit **par email france@urbansecurity.info** soit par la poste, les documents suivants:

- La copie du contrat de gravage existant.
- La copie de la carte grise à votre nom.
- La copie de votre permis de conduire.
- La copie de la carte verte d'assurance.
- La copie du règlement.

Règlement: Soit **35 € par virement bancaire**. I.B.A.N: ES46 2100 2330 2602 0002 3142 - B.I.C (Swift): CAIXESBBXXX
Soit 40 € par chèque à l'ordre d' Artago Secure s.l.

Lors d'un changement de propriétaire d'un deux-roues gravé et inscrit au fichier URBAN la date de fin de conservation au fichier national ARGOS est égale à la date du changement plus 6 ans. **Après six ans il faut renouveler le contrat de gravage.**